

## Procédure d'inscription Session Hiver 2021 - Tour 2

Pour confirmer votre inscription au Collège de Maisonneuve à l'hiver 2021, vous devez :

### 1. Remettre votre choix de cours

#### À mettre à votre agenda

Date limite pour remettre votre choix de cours : **le vendredi 18 décembre 2020**. Après cette date, une pénalité de 25 \$ sera imposée.

- Rendez-vous sur « Omnivox »
- Tapez votre numéro de dossier (à 7 chiffres) et votre NIP
- Sélectionnez « Choix de cours »
- Cliquez sur « Visualiser ma grille de cheminement »

Ensuite, cliquez sur « Continuer vers ma grille de choix de cours »

Une fois votre choix de cours effectué, entrez à nouveau votre NIP **pour remettre votre choix de cours au Collège**. Notez le numéro de confirmation, il constitue la preuve que vous avez remis votre choix de cours.

## 2. Payer vos droits obligatoires et vos frais d'inscription au régime d'assurance collective pour la session Hiver 2021

### À mettre à votre agenda

Date limite pour payer les droits obligatoires et les frais d'inscription au régime d'assurance collective pour la session Hiver 2021 : **le vendredi 18 décembre 2020**. Après cette date, une pénalité de 10 \$ sera imposée. Le montant total des droits obligatoires (183 \$) et des frais d'inscription au régime d'assurance collective (80 \$) est payable en un seul versement.

### Modes de paiement

Pour acquitter les droits de 183 \$ (174 \$ en droits obligatoires et 9 \$/session pour une contribution volontaire au Fonds citoyen de la Fondation du Collège de Maisonneuve) et les frais d'inscription au régime d'assurance collective (25 \$ en soins de santé et 55 \$ en soins dentaires) :

- Par Omnivox : avec une carte de crédit (Visa ou MasterCard) en accédant au menu « Centre de paiement ».

**Foire aux questions concernant le régime d'assurance collective** : Téléchargez la foire aux questions du site internet de l'assureur ([www.aseq.ca](http://www.aseq.ca)) afin de connaître les détails de la couverture, à savoir :

- Les différents bénéfices de la couverture,
- Les modalités de retrait et de remboursement,
- Les modalités concernant les réclamations.

**IMPORTANT** : Le **lundi 4 janvier 2021**, nous annulerons votre admission si vous n'avez pas remis votre choix de cours ni payé vos droits obligatoires et vos frais d'inscription au régime d'assurance collective.

### 3. Passer le test d'anglais en ligne

**À mettre à votre agenda (si, et seulement si, spécifié sur votre lettre d'admission)**

Date limite pour faire le test d'anglais en ligne : **le vendredi 18 décembre 2020.**

**ATTENTION! Ce test doit être fait sur un ordinateur de table ou un portable et non sur une tablette ou tout appareil mobile.**

Tous les étudiants admis au Collège doivent obligatoirement passer un test de classement en anglais pour déterminer leur niveau de connaissance. Seuls les étudiants étant inscrits ou ayant déjà réussi un cours d'anglais au collégial, ou qui ont déjà passé notre test, en sont dispensés.

Pour passer le test d'anglais en ligne, ou pour en savoir plus, consultez la section [Test de classement](#) de notre site internet ET cliquez sur [test informatisé \(TCALS\)](#)

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

À compter du mois de janvier, consultez notre site mobile de la rentrée à l'adresse [moodle.cmaisonneuve.qc.ca/rentree](https://moodle.cmaisonneuve.qc.ca/rentree) pour obtenir toutes les réponses à vos questions concernant la rentrée scolaire.